

26 mai 2023 -16:48

Appartient à [Conseil des ministres du 26 mai 2023](#)

Dispositions diverses en matière de pension

Sur proposition du ministre des Indépendants David Clarinval et de la ministre des Pensions Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des dispositions diverses en matière de pension.

L'avant-projet contient des dispositions visant à exécuter les décisions du contrôle budgétaire de mars 2023. Ces textes ont déjà été approuvés par le Conseil des ministres le 28 avril 2023 en tant que parties de l'avant-projet de loi-programme. Le Conseil d'État n'a toutefois pas accepté le caractère urgent de la demande d'avis et l'a donc déclarée irrecevable. Cet avant-projet de loi contient également une disposition en exécution du premier point "Notification relative au paiement des pensions" de la notification de la décision du Conseil des ministres le 28 avril 2023 sur l'avant-projet de loi-programme.

L'avant-projet contient les dispositions suivantes :

Adaptation du plafond salarial dans la réglementation de pension des travailleurs salariés : à la suite du contrôle budgétaire, la 4e augmentation du plafond salarial est supprimée.

Adaptation en matière de revenu garanti aux personnes âgées : l'augmentation du montant du revenu garanti avec effet au 1er janvier 2024 est supprimée, et ce conformément au contrôle budgétaire.

Modification de l'arrêté royal du 30 janvier 1997 relatif au régime de pension des travailleurs indépendants : la 4e augmentation du revenu professionnel maximum (plafond) en ce qui concerne les pensions du régime des travailleurs indépendants est supprimée, en exécution des notifications du contrôle budgétaire.

Modification de l'article 71 de la loi du 18 mars 2016 relative au Service fédéral des Pensions : afin de garantir que les pensions et rentes du secteur public soient payées à tout moment aux bénéficiaires dans le respect des échéances légales de paiement, ce chapitre fixe la date limite à laquelle les dotations doivent être versées au SFP.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique

Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 277 69 79

<https://clarinval.belgium.be>

info@clarinval.belgium.be

Delara Pouya

Porte-parole (FR)

+32 474 05 63 60

delara.pouya@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans

Porte-parole (NL)

+32 474 40 63 35

jonas.clottemans@clarinval.belgium.be

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris

Avenue de la Toison d'or, 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 541 64 84

<https://lalieux.belgium.be>

info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel

Porte-parole (FR)

+32 476 60 02 61

delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Sam Van De Putte

Porte-parole (NL)

sam.vandeputte@lalieux.fed.be